AVENANT N°3

ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Sage ENERGIE

MARCHE D'EXPLOITATION
Des installations thermiques et électriques de la ville
de d'Entraigues sur la Sorgue

Ville d'Entraigues-sur-la-Sorgue

Date d'effet : / / (date de notification)
Date d'échéance : 31/12/2028

Avenant N°3 au Marché Public
du 1er janvier 2020

Exploitant : VEOLIA

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240104-04-01-23DELIB11-DE
Date de télétransmission : 04/01/2024
Date de réception préfecture : 04/01/2024

Table des matières

Table des matières 2
Désignation des parties contractantes 3
Article 1 Objet de l'avenant 4
Article 2 Formule de révision électricité 4
Article 3 Ajustement de la cible P1 ELEC 4
Article 4 Réintégration du site Ancienne école 5
Article 5 Mise à jour des dates des acomptes gaz et ELEC 5
Article 6 Incidence financière 6
Article 7 Clauses diverses 6
Signatures des parties 7

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240104-DELIBERATION-DE
Date de télétransmission : 04/01/2024
Date de réception préfecture : 04/01/2024

Désignation des parties contractantes

Entre les soussignés :

Ville d'Entraigues-sur-la-Sorgue
Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue
Direction Générale des Services
35 Place du 8 Mai
84320 Entraigues-sur-la-Sorgue

Représentée par Monsieur Guy Moureau, Maire de la Ville d'Entraigues-sur-la-Sorgue,

Ci-après désigné "**LE MAITRE D'OUVRAGE**",

D'UNE PART,

La Société VEOLIA ENERGIE FRANCE,

Représentée par Monsieur Davis LEMAITRE, Directeur Zone Sud, 21 rue de la Boétie 75008 PARIS ;

Ci-après désigné VEOLIA ENERGIE FRANCE",

D'UNE SECONDE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240104-DELIBERATION-1-DE
Date de télétransmission : 04/01/2024
Date de réception préfecture : 04/01/2024

Article 1 Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet les modifications énoncées ci-après :

- Intégration de la formule de révision électricité
- Ajustement des cibles de consommation ELEC de l'avenant 2
- Réintégration du site Maison de Sante Professionnelle.
- Mise à jour des dates des acomptes Gaz et Electricité

Le détail de ces modifications, leur prise d'effet ainsi que leur impact financier sont présentées ci-après.

Article 2 Formule de révision électricité

Les prix P1 électricité sont révisés à chaque facturation en fonction des variations des conditions économiques, par application de la formule :

$$P1 = P1o * \frac{ELEC}{ELECo}$$

où

ELEC : est le prix moyen hors TVA de l'électricité sur le trimestre écoulé, TURPE, capacité, et toutes composantes et axes incluses.

Le prix est calculé sur la base de la somme des factures en euros hors TVA divisé par les consommations en kWh sur la période.

Date de prise d'effet : 01/10/2022

Article 3 Ajustement de la cible P1 ELEC

Les cibles de consommations ELEC ont été ajustées avec l'avenant 2 suite à la consommation réelle en 2021.

Les données de consommation n'ont pas été disponible sur toute l'année 2021 lors de la rédaction de l'avenant 2. Une estimation a été réalisée.

Les consommations réelles en 2021 sont disponible actuellement. Un ajustement des NB selon les données réelles est réalisé.

n°	Site	PDL	NB Base marché	NB Av2	Proposition NB AV3	Variation P/P NB BASE
1	Ecole Marie Mauron	25849493467481	26	12	12	-14
2	Ecole Mauron Préfabriqués	25849782903004	23	31	31	8
3	Ecole Jacques Prévert	25849348749615	34	3	28	-6
4	Régie périscolaire	25867438473994	4	1	3	-1
6	Centre de loisirs	25851808952296	7	4	5	-2
7	Local Entraigues solidarité	25828219949463	3	2	2	-1

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240104-DEL2024-01-DELIBERATIONS-DE
Date de télétransmission : 04/01/2024
Date de réception préfecture : 04/01/2024

8	Local Petits bouts	25851374798805	1	3	4	3
9	Ecole louise Michel	25862952168305	20	17	21	1
10	Bâtiment MJC	25810853767835	68	23	33	-35
11	Hôtel de ville	25857163494416	76	49	64	-12
12.1	Conciergerie	25856874058896	9	5	7	-2
12.2	Foyer 3ème AGE	25857452930049	8	5	5	-3
12.3	Foyer communaux	25857018776650	10	11	15	5
12.4	Police municipale - Bureaux 1er etage - CCAS Allende	25858031801280	5	1	1	-4
12.5	Service urbanisme	25837192437050	5	7	9	4
16	Police municipale	25835021670041	3	3	6	3
18	Salle de judo	25852098387881	18	11	13	-5
22	Crèche Maison de l'enfant	25850651209857	34	22	29	-5
24	Permanences Général de Gaulle	25832272031884	3	3	6	3
26	Logement jonquille	25827930513871	17	12	8	-9
	Total		**374**	**225**	**302**	**-72**

Impact financier suite à l'ajustement du P1 électricité : **+ 12 350.08 € HT.**

Date de prise d'effet : 01/10/2023

Article 4 Réintégration du site Ancienne école

Le bâtiment ancienne Ecole a été rénové et remplacé par la Maison de Sante Professionnelle.
La réintégration des prestations P1 et P2 pour ce site suite à leurs suppressions avec l'avenant 2.
Le PRESTATAIRE intervient sur ce site pour la gestion des installations existantes et futures.

N°	12	
Site	Maison de santé professionnelle (Ancienne Ecole)	
Plus-Value P1 :		+3 211.80 €
Plus-value P2 :		+1 928.00 €

Soit un impact financier de **+5 139,80 € HT.**

+2000,00 €HT sont ajoutés au solde P3 correspondent à la chaudière reprise par Veolia sans rémunération associée.

Date de prise d'effet : 01/10/2023

Article 5 Mise à jour des dates des acomptes gaz et ELEC

La facturation P1 Gaz s'effectue comme suit :
- Acompte 1 au 30/11
- Acompte 2 au 31/01
- Acompte 3 au 30/04

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240104-DELIBERATION-1-1-DE
Date de télétransmission : 04/01/2024
Date de réception préfecture : 04/01/2024

- Décompte et intéressement à date du 30/06 émis au plus tard le 15/09

La facturation P1 ELEC s'effectue comme suit :
- Acompte 1 au 31/10
- Acompte 2 au 30/11
- Acompte 3 au 31/01
- Acompte 4 au 28/02
- Acompte 5 au 30/04
- Acompte 6 au 30/06
- Décompte et intéressement à date du 30/06 émis au plus tard le 15/09

Note :

- L'acompte 1 du P1 gaz du 30/11 est à émettre le plus tôt possible et à bien calculer le montant car il sert au prévision budgétaire
- L'acompte 1 du P1 ELEC du 31/10 est à bien calculer car il sert au prévision budgétaire
- L'acompte 2 du P1 ELEC du 30 /11 est à émettre le plus tôt possible car il est proche de la clôture budgétaire.

Date de prise d'effet : 01/10/2023

Article 6 Incidence financière

Evolution du contrat année par année pour le marché de chauffage de la Ville d'Entraigues sur la Sorgue

	Début période	Fin période	Nombre de jours	Marché de base	Avenant 1	Avenant 2	Avenant 3
Année 1	01/10/2020	30/09/2021	365,00	262 064,76 €	245 828,30 €	245 828,30 €	245 828,30 €
Année 2	01/10/2021	30/09/2022	365,00	262 064,76 €	245 828,30 €	245 828,30 €	245 828,30 €
Année 3	01/10/2022	30/09/2023	365,00	262 064,76 €	245 828,30 €	211 409,15 €	211 409,15 €
Année 4	01/10/2023	30/09/2024	366,00	262 064,76 €	245 828,30 €	215 525,82 €	228 835,09 €
Année 5	01/10/2024	30/09/2025	365,00	262 064,76 €	245 828,30 €	215 525,82 €	228 835,09 €
Année 6	01/10/2025	30/09/2026	365,00	262 064,76 €	245 828,30 €	215 525,82 €	228 835,09 €
Année 7	01/10/2026	30/09/2027	365,00	262 064,76 €	245 828,30 €	215 525,82 €	228 835,09 €
Année 8	01/10/2027	30/09/2028	366,00	262 064,76 €	245 828,30 €	215 525,82 €	228 835,09 €
Année 9	01/10/2028	31/12/2028	92,00	65 516,19 €	61 457,07 €	53 881,45 €	57 208,77 €
Total				**2 162 034,27 €**	**2 028 083,44 €**	**1 834 576,28 €**	**1 904 449,94 €**

-11,91%

L'impact financier de cet avenant est donc de **+3.81 %** par rapport à l'avenant 2.
Soit un impact global des avenants de **– 11.91%** sur le marché de base.

Article 7 Clauses diverses

Il n'est rien changé aux clauses du contrat initial qui devient applicable en tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations qui précèdent.

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240104-DEL2024-001-DELIBERATIONS-DE
Date de télétransmission : 04/01/2024
Date de réception préfecture : 04/01/2024

Signatures des parties

Le MAITRE D'OUVRAGE Signature
Ville d'Entraigues-sur-la-Sorgue

_____

_____

84320 Entraigues-sur-la-Sorgue
Le _____
Entraigues-sur-la-Sorgue

VEOLIA ENERGIE FRANCE Signature

_____

_____

_____

_____ _____

Le _____
A _____

(en 2 exemplaires originaux)

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240104-DELIBERATION-1-DE
Date de télétransmission : 04/01/2024
Date de réception préfecture : 04/01/2024